

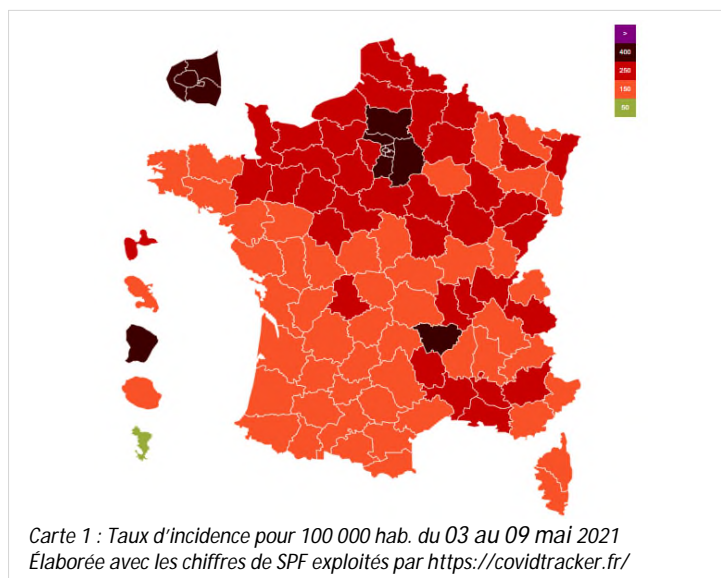
Synthèse épidémiologique du Sars-Cov-2 en Deux-Sèvres - Édition du 10 mai 2021

Chiffres et éléments clés de la semaine en Deux-Sèvres (S18 du 03 au 09 mai 2021)

Suite à un incident technique, les données du week-end passé sont, pour le moment, insuffisamment complètes pour permettre une édition normale de la note. Les données infra départementales ne sont pas disponibles.

La circulation virale continue de diminuer sensiblement tandis que la tension hospitalière reste toujours aussi difficile. La vaccination sera soutenue en mai et s'amplifiera encore en juin. Il est impératif de garder des comportements responsables afin d'éviter une reprise épidémique avant les effets complets et attendus de la vaccination.

- **Sur la période du samedi 1^{er} mai au vendredi 07 mai, le taux d'incidence s'établit à 143 cas pour 100 000 habitants.** Ce taux est de 91,8 pour les + de 65 ans. En région, les taux d'incidence des départements sont entre 68,1 et 178,5 cas pour 100 000 habitants. **Les Deux-Sèvres reste le 2^{ème} département néo-aquitain en termes de circulation virale.**
- **Un taux de positivité de 5,3 % en semaine 18** (8,3 en S17). C'est le 2^{ème} taux le plus élevé en région.
- **Le variant anglais est majoritaire** et représente 74% des personnes positives en Deux-Sèvres (82% en Nouvelle-Aquitaine). **Pour ce qui concerne les deux autres variants brésilien et sud-africain, le taux de présence est de 3,9% en Deux-Sèvres** (3,6% en Nouvelle-Aquitaine). **Aucun variant indien n'a été détecté.**
- **Fin de semaine 18, 93 hospitalisations Covid-19 étaient en cours** (-12 en une semaine). dont 16 en réanimations et en soins continus. Depuis le 1^{er} octobre, 1 227 entrées en séjour d'hospitalisation pour Covid-19 ont eu lieu.
- **4 nouveaux décès** sont à déplorer (7 en S17 ; 3 en S16 ; 2 en S15 ; 4 en S14 ; 4 en S13), aucun en EHPAD. **483 décès de la CoVid-19 depuis le début de l'épidémie.**
- **6 EHPAD sont touchés par la Covid-19 actuellement.** 3 sont en situation de cluster avec au moins 4 cas positifs parmi les résidents et les salariés. **3 établissements accueillant des personnes avec handicap sont aussi concernés.**



 Mon âge	 Ma situation	 AstraZeneca ou Janssen	 Pfizer-BioNTech ou Moderna
0 à 15 ans inclus	<i>Je ne suis pas concerné</i>		
16 à 17 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé → J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19 * →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
18 à 49 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé → J'ai un risque de forme grave de COVID-19 * Ou j'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19 * →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
50 à 54 ans inclus	Quelle que soit ma situation →	 • En centre de vaccination • Sur mon lieu de soin	
55 ans et plus	Quelle que soit ma situation →	 • Chez mon médecin traitant • Chez mon médecin du travail • Sur mon lieu de soin • En pharmacie • En cabinet infirmier • À domicile	 • En centre de vaccination • Sur mon lieu de soin

N.B. :

- Les femmes enceintes à partir du 2^{ème} trimestre de grossesse peuvent se faire vacciner en centre de vaccination.
- Les personnes âgées hébergées en établissements sont éligibles à la vaccination, au sein de leur établissement.
- Les personnes en situation de handicap hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueil médicalisés (FAM), ainsi que dans les foyers pour personnes handicapées non médicalisés sont éligibles à la vaccination quel que soit leur âge. Les personnes de moins de 55 ans doivent être vaccinées avec les vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna ; celles de plus de 55 ans peuvent être vaccinées avec les quatre vaccins disponibles.
- Les personnes hébergées dans des établissements médico-sociaux spécifiques (lits halte soins santé (LHSS), lits d'accueil médicalisés (LAM) et appartements de coordination thérapeutique (ACT)) sont éligibles à la vaccination quel que soit leur âge. Les personnes de moins de 55 ans doivent être vaccinées avec les vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna ; celles de plus de 55 ans peuvent être vaccinées avec les quatre vaccins disponibles.
- Les proches (de plus de 16 ans) d'une personne sévèrement immunodéprimée (résidant au même domicile ou apportant une aide quotidienne) sont éligibles à la vaccination, sur la base d'un certificat médical du médecin traitant de la personne immunodéprimée. Les personnes de moins de 55 ans doivent être vaccinées avec les vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna ; celles de plus de 55 ans peuvent être vaccinées avec les quatre vaccins disponibles.

